

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
CHALIFOUX, DENIS	83 136	16 759
GAUTHIER, CHANTAL	22 552	11 276
BROUÉ, FRÉDÉRIC	22 552	11 276
MARINIER, SYLVAIN	24 129	11 427
LEGAULT, JEAN-LÉO	31 311	12 732
MACKENZIE, GRANT	22 552	11 276
TASSÉ, MARC	22 552	11 276

Note

La rémunération pour Denis Chalifoux inclus la MRC des Laurentides, la RIDM et la RITL, celle de Jean-Léo Legault inclus la MRC des Laurentides. Pour les autres conseillers il s'agit de la rémunération de la ville seulement.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).